



Département de l'Ille-et-Vilaine

Commune de BEAUCÉ



Plan Communal de Sauvegarde -P.C.S.-

ARRETE MUNICIPAL

n°59

portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de BEAUCÉ

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs
aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de
sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de
Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : *tempête, canicule, orage*, inondations, transport de matières dangereuses, industriel.

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en
cas de crise ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de BEAUCÉ est établi à
compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte,
l'information,
la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou
sur demande
de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa
bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise
à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal
Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Beaucé , le 31 Mars 2021, Le Maire, Stéphane IDLAS

Mise à jour du PCS

 Pages modifiées	 Object de la modification	 Date
 9/10/13/14/16	 Modification du personnel	 21/07/2025
		
		
		
		
		
		
		
		

Préambule :

Arrêté Municipal approbation du P.C.S.

page 2

Mise à jour du P.C.S.

page 3

1 – Identification des risques sur la commune

page 6

1.1 – Liste des aléas

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Etablissements sensibles

- Populations nécessitant une attention particulière

2 – Organiser la réponse communale

page 8

2.1 – Modalités d’activation du PCS (schéma)

2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma)

page 9

- Poste de commandement PCC

- Fiche action : DOS

responsable des actions communales

secrétariat

responsables cellule terrain

responsables cellule logistique et économique

responsable cellule administration et communication

2.3 – Organisation de l’alerte

page 17

- Liste des contacts pour la préfecture

- Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique

2.4 - Soutien des populations : mise en place d’un centre d’accueil et de regroupement

3 - Recensement des moyens susceptibles d’être mobilisés

page 20

3.1 – Moyens matériels

3.2 – Moyens humains

4 –Annexes :

page 22

4.1 –Arrêtés :

- réquisition

page 23-25

- levée de réquisition

page 27

- interdiction de circuler

page 29

4.2 – Main courante

page 31

4.3 – Exercices

page 32

4.4 – Fiches réflexes :

page 33

- recherche de personne

page 33

- kit d'attente 3 jours	page 41
- prise d'iode stable	page 43
- risque sanitaire	page 45
- risque TAD	page 47
- risque tempête	page 49
- inondations	p 51,53,55
- canicule	page 57
- risque industriel	page 59
- risque sismique	page 61

4.5 – Annuaire entreprises	page 63
----------------------------	---------

4.6 – DDRM du 35	
------------------	--

4.7 – DICRIM de la commune de Beaucé	
--------------------------------------	--

4.8 – PPMS de l'école	
-----------------------	--

1 – Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

VOIR DICRIM ci-joint

risques naturels :

■ **inondations** :* au Sud : bassin du Couesnon, avec 2 secteurs plus sensibles : lieux-dit La Motte et aux abords de l'espace loisirs des Vertes Rives.

*Au Nord, confluence de 3 cours d'eau, La Nolière, La Pichonnais, Le Rouyon, aux points bas de la Fumerais et de la RN 12.

* Au Nord, hameau Genais, Les Gautrais cours d'eau La Foucherais venant du territoire de Laignelet.

* **Phénomènes météorologiques** : tempête, fortes précipitations, orage, grand-froid, canicule, neige-verglas.

■ **Séisme**

risques technologiques :

■ risque industriel (MASSON bois, UCANOR)

■ risque de transport de matières dangereuses TMD.

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

➡ Nombre d'habitants de la commune : **1 402 habitants**

➡ Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit : PLAN en annexe

1-Bourg Nord

4- Rural 1 Nord-Est

2-Bourg Sud

5- Rural 2 Nord

3- Péri urbain Ouest

6- Rural 3 Sud-Est

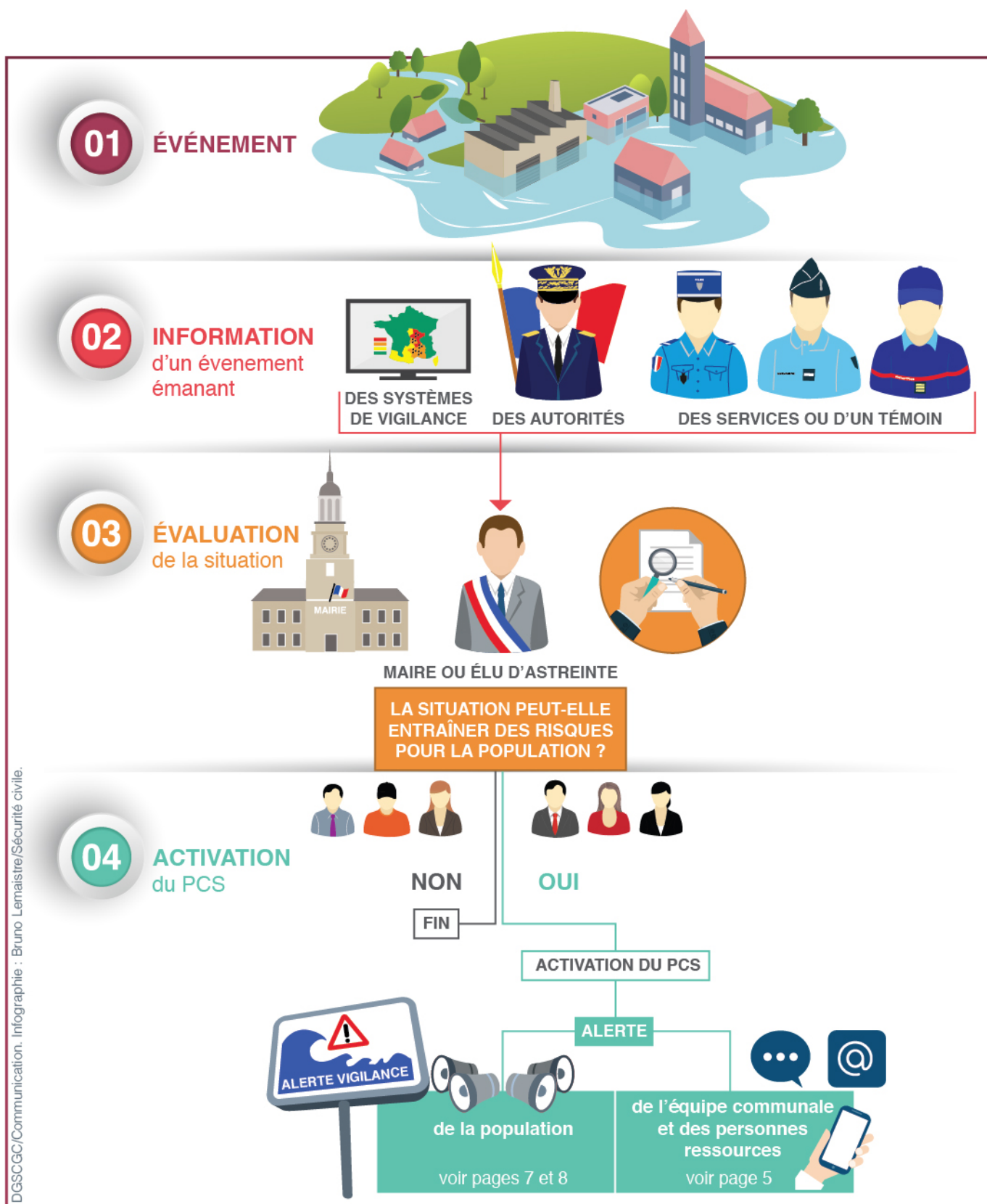
Plan en annexe

■ Etablissements sensibles				
■ Désignation	■ Nom responsable			■ Obs.
		■ Prof.	■ Dom.	
■ MASSON Bois		02.99.99.44.56		■
■ UCANOR		02.99.94.87.10		■
■ Beaumont T.P.	Joseph BEAUMONT	02.99.99.53.87		■
■ PRADAT	Fall HAMSATA	02.99.99.00.64		■

 Population nécessitant une attention particulière					
 Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)					
Nom	Adresse			Personne à prévenir	Obs.
 LAURENT	Rés du Chemin Chasles				

2 – Organiser la réponse communale

2.1 – Modalités d'activation du PCS



2.2 – Organisation du dispositif communal



Le maire : Directeur des Opérations de Secours
Monsieur Stéphane IDLAS ☎:02.99.99.05.30

1^{er} adjoint : *Monsieur Pierre BERHAULT* ☎:02.99.94.11.77



Coordination des moyens et des actions

Titulaire : Monsieur Stéphane IDLAS

☎:02.99.99.59.00/02.99.99.05.30

Suppléant 1 : Monsieur Pierre BERHAULT

☎:02.99.94.11.77

Localisation de la cellule de crise : Service Administratif de la Mairie (PCC*) parvis de la Liberté

☎:02.99.99.13.33

@ : mairie.de.beauce@orange.fr

* Poste de Commandement Communal



Equipes terrain

Cellule protection de la population, Terrain et lieux publics

Titulaire: Brigitte LAGRÉE

Suppléant : Philippe FRAUCIEL

Personnel communal : Adrien BAZIN

Cellule administration et communication

Titulaire:Mme Sylvaine BERTHELOT

Suppléante: Mme Jeanine PERDRIEL

Personnel communal titulaire : Ryan POIVRE

Personnel communal suppléantes : Mme Catherine LAGRÉE

Mme Carole CADIEU

Cellule logistique, Sécurité et économique

Titulaire : M Louis CREIGNOU

Suppléant : Denis POTIER

Personnel communal : M. Kévin LECOTTIER

Commune de BEAUCÉ	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)	FICHE 1. 01

Localisation du PCC : MAIRIE

Adresse : Parvis de la Liberté
35133 BEAUCÉ

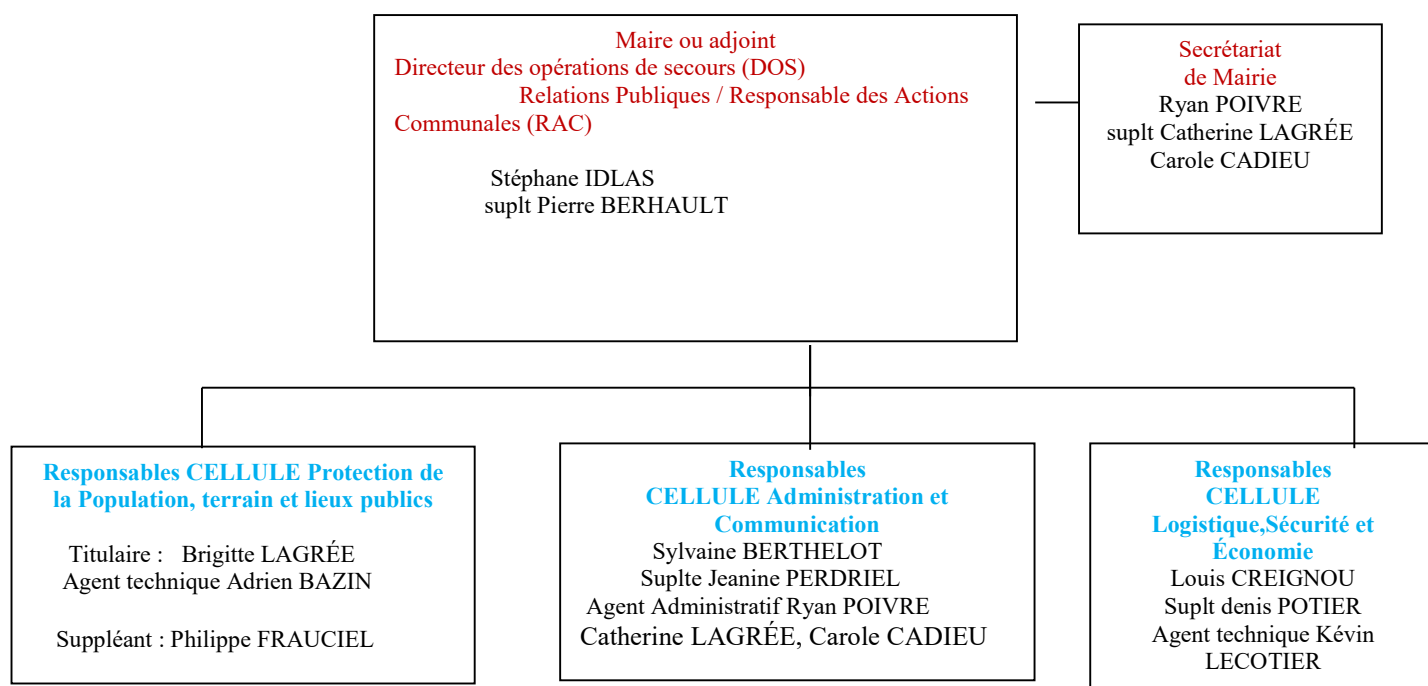
Endroit précis : Services administratifs

N° téléphone : 02.99.99.13.33

N° télécopie : 02.99.94.49.81

Adresse mail : mairie.de.beauce@orange.fr

Composition du PCC :



Commune de BEAUCÉ	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS (D.O.S.)	FICHE 1. 02a
		PAGE 1/1

❖ Maire : Monsieur STÉPHANE IDLAS

❖ Suplt 1^{er} Adj : Monsieur PIERRE BERHAULT

Le Maire est **Directeur des Opérations de Secours (DOS)** sur le territoire de sa commune jusqu'à la montée en puissance du dispositif ORSEC et la prise de fonction de DOS par le Préfet. Dans ce cas, malgré la substitution par le Préfet, le maire conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme, par exemple, l'accueil éventuel de personnes évacuées.

En cas d'alerte (accident technologique ou événement naturel) transmise par un tiers, un service ou la Préfecture, le Maire doit relayer l'information ou l'alerte auprès des administrés.

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le Maire ou son Adjoint, en liaison avec l'officier des Sapeurs-Pompiers, Commandant des Opérations de Secours (COS), doit :

- 1 - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise communale.

- 2 - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.

- 3 - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle en annexe).

- 4 - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres (cercueils identiques et normalisés)

- 5 - Se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture.

- 6 - Veiller à la mise en sécurité du site (s'assure du balisage notamment) et à l'alerte météo.

Commune de BEAUCÉ	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS « RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES »	FICHE 1. 02b
		PAGE 1/1

- ❖ Titulaire : Monsieur Stéphane IDLAS
- ❖ En soutien : Monsieur Pierre BERHAULT

Le **Responsable des Actions Communales (RAC)**, sous l'autorité du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il anime le PCC et supplée le DOS (Directeur des Opérations de Secours – le Maire) en son absence.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Il met en œuvre les décisions prises par le Maire et s'assure de leur exécution.

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS « SECRETARIAT »	FICHE 1. 02c
		PAGE 1/1

- ❖ Titulaire : Monsieur Ryan POIVRE
- ❖ En soutien : Madame Catherine LAGRÉE
Madame Carole CADIEU

⇒ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte.
- organise l'installation du PCC avec le Maire.
- ouvre une main courante des événements, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux) sous la forme :
heure/événement/action à mener/personne responsable.

⇒ **Pendant la crise**

- assure l'accueil téléphonique du PCC.
- assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier,...).
- assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies,...).
- appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin.
- tient à jour la main courante des événements.

⇒ **Fin de la crise**

- assure classement et archivage de l'ensemble des documents liés à la crise.
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

Commune de BEAUCÉ	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS RESPONSABLES CELLULE TERRAIN, PROTECTION DE LA POPULATION ET LIEUX PUBLICS	FICHE 1. 02d
		PAGE 1/1

- ❖ Titulaire : Madame Brigitte LAGRÉE
Monsieur Adrien BAZIN
- ❖ En soutien : Monsieur Philippe FRAUCIEL

↳ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte.
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise
- rubrique « lieux publics et ERP »** en se rendant sur les lieux
- assure si nécessaire la diffusion de l'alerte auprès de la population

↳ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées et en informe le responsable des actions communales ou le maire directement.
- assure l'information des responsables d'établissements.
- assure les évacuations ou confinement si nécessaire, lieux publics, ERP... en tenant compte du P.M.S. de l'établissement scolaire
- accueille et enregistre les personnes évacuées
- assure le ravitaillement de première urgence des évacuées et l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable) ainsi que la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées en liaison avec le responsable « logistique ».
- **gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant la population** (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable) en liaison avec les responsables sécurité.
- Organise le soutien aux personnes âgées, isolées, handicapées.

↳ **Fin de la crise**

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte.
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire.

Commune de BEAUCÉ	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS RESPONSABLES CELLULE LOGISTIQUE ET ÉCONOMIE	FICHE 1. 02e
		PAGE 1/1

- ❖ Titulaire : Monsieur Louis CREIGNOU
Monsieur Kévin LECOTIER
- ❖ En soutien : Monsieur Denis POTIER

↳ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte.
- met en alerte le personnel des services techniques
- alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.) (cf. annuaire de crise)

↳ **Pendant la crise :**

- reste en liaison avec la Mairie et le P.C.C.
- met à disposition les moyens nécessaires pour assurer la diffusion de l'alerte
- met à disposition le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...).
- active et met en œuvre le (s) centre (s) d'accueil et/ou d'hébergement de la commune et envoie du personnel au (x) point (s) de ralliement.
- assure la viabilité ou la fermeture des axes routiers
- facilite la mobilité des services de secours, de gendarmerie...
- organise le transport collectif des personnes si nécessaire
- s'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission.
- en cas d'évacuation dans une autre commune, il envoie un responsable dans le centre d'accueil et/ou d'hébergement concerné.
- coordonne l'action de la Réserve communale de sécurité civile.
- Assure la collecte et la distribution des denrées alimentaires.

↳ **Fin de la crise :**

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire.

Commune de BEAUCÉ	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS RESPONSABLES CELLULE ADMINISTRATION ET COMMUNICATION	FICHE 1. 02f
		PAGE 1/1

- ❖ Titulaire : Madame Sylvaine BERTHELOT
Monsieur Ryan POIVRE
- ❖ En soutien : Madame Jeanine PERDRIEL
Madame Catherine LAGRÉE
Madame Carole CADIEU

↳ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend à la mairie : au moins 2 personnes y restent en permanence
- demande un bilan de la situation au Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.)
- fait signer l'arrêté de mise en œuvre du P.C.S.
- assure la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde et appelle les moyens de secours nécessaires

↳ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire.
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités.
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire.
- participe, en liaison avec le responsable « population », à l'information des administrés.
- assure la tenue de la main courante
- assure l'accueil téléphonique
- assure la circulation de l'information

↳ **Fin de la crise :**

- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire.

2.3 – Organisation de l'alerte

 Liste des contacts pour la préfecture			
Nom – prénom du destinataire			
 Prof.	 Dom.		@
1- Le Maire : Stéphane IDLAS			
2- 1 ^{er} adjoint Pierre BERHAULT			
3- adjointe Sylvaine BERTHELOT			
4- adjoint : Louis CREIGNOU			
4- adjointe: Brigitte LAGRÉE			

Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique,...
- **une partie de la population** : inondation, incendie, explosion,...

 Alerte générale		
 Moyens	 Lieu	 Obs.
Cloches de l'Eglise	Place de l'église centre bourg	
2 Véhicules avec haut-parleur	Local technique	Deux circuits en centre bourg (plans en annexe) : Circuit 1 : au nord de la RN12 Circuit 2 : au sud de la RN12

Alertes spécifiques		
Types de risque	Moyens	Personnes concernées
Inondation Point Bas RN12	Personne relais : Bourg sud et Bourg Nord	Mme JEUSSELIN : Yvette HARDY : Joseph et Nelly HARDY :
Inondation Point Bas secteur Fumerais	Personne relais rural 2 Nord J.J. LAGRÉE	J.J et B. LAGRÉE
Inondation Point Bas Couesnon La Motte	Personne relais rural 3 Christian LAGRÉE :	Mme SAVARY M MÉRIENNE HAMELINE
Inondation La Fauvelais / Genais	Personne relais rural 1 Pierre-Yves JOUAULT :	Marie-Stéphane MACÉ

2.4 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le
- responsable CELLULE protection de la population, terrain et lieux Publics (*fiche action 1.02d*)

Lieux d'accueil de la population

Type de bâtiment / adresse	Nom du responsable	Surface ou capacité	Fonctions possibles			
	  / 		Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
SALLE DE SPORT	Pas de personne sur place	250	X	X pas de matériel	X	Tables, chaises pas de chauffage
Salle LA PASSERELE	Pas de personne sur place	150 assises	X	70 maxi sans matériel	X	Tables chaises
Ecole : salle de motricité	Marie ROY, directrice 02.99.99.37.44	50 assises	X	20		Chauffage Tapis de sol
Ecole : salle de réfectoire	Jean-François PASQUIER	50 debout/30 assises	X		X	Matériel, Cantine

3 – Recensement des moyens susceptibles d’être mobilisés

3.1 : MOYENS MATÉRIELS

■ Matériels à prévoir			
Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs. TEL
■ Tractopelle, Tracteur, Groupe électrogène, pompe à eau, tronçonneuses	■	Ferme GUIDECOQ	Vincent : Xavier :
■ Tracteur, tronçonneuse	■	Ferme COUANON	
■ Tractopelle, tracteur, tronçonneuse, groupe électrogène, pompe à eau	■	Ferme PERDRIEL	
■ Tronçonneuse	■	Pierre-Yves JOUAULT	
■ Tronçonneuse	■	Henri BRAULT	
■ Tracteur	■	Daniel SOURDIN	
■ Tronçonneuse	■	Jean-Louis LAGRÉE	

3.2 : MOYENS HUMAINS

Personne relais: Famille PERDRIEL à l'Aunay Patrick Gaulier les Hts Arons RENARD (genais)	Quartier / hameau SECTEUR RURAL 1 Nord-Est	Liste de contacts : Pierre-Yves Jouault Philippe Frauciel Marie.Stéphane
Personne relais : Jean-Jacques LAGRÉE  Famille GUIDECOQ à la Fumerais	Quartier / hameau SECTEUR RURAL 2 Nord	Liste de contacts : Franck GROUSSARD Cédric BOURACHAUD
Personne relais : Jacques FOUQUET : François LE MALLE	Quartier / hameau SECTEUR péri urbain Ouest	Liste de contacts : Thierry MEUNIER André BOUVET MILCENT
Personne relais : Christian LAGRÉE  Joël SCHAFER	Quartier/ hameau SECTEUR RURAL 3 Sud-Est	Liste de contacts : Jean-Pierre HAMEL Jean-Louis LAGRÉE
Personne relais : J.J BARTHELEMY Olivier BROSSAULT	Quartier/ hameau SECTEUR BOURG Nord	Liste de contacts : Joseph LOUVEL Philippe BALLOIS
Personne relais : Daniel SOURDIN Henri BRAULT Cécile LAGRÉE Infirmière hygiéniste (gestion épidémique/épisode infectieux)	Quartier/ hameau SECTEUR BOURG Sud	Liste de contacts : Jean-Yves BESNARD Jean-Claude POTIER Jean-Michel FLEURY Jean-Yves LAGRÉE